



Problème suite achat voiture d'occasion

Par **mmeMoi**, le **20/08/2013** à **21:48**

Bonjour,

Mon mari et moi avons acheté en février, suite à un accident et donc quelque peu dans l'urgence, une voiture d'occasion à un "ami" garagiste.

la voiture avait 170 000km. Selon ses dires, la voiture avait été révisée de fond en comble, l'embrayage avait été changé, et il n'y avait guère que la courroie de distribution, à changer, d'ici 60 000 km.

nous avons donc signé les papiers de vente.

en juin, nous avons utilisé la climatisation pour la première fois, et nous nous sommes rendu compte qu'elle ne fonctionnait pas. nous l'avons donc fait réparer à grands frais, sans plus de question que cela.

mais, en juillet, lors de nos vacances, l'embrayage a commencé à faire du bruit. 1500€ de réparation, cela nous semble inconcevable pour une voiture de ce kilométrage, et avec un embrayage soit disant neuf!

nous sommes retournés voir notre garagiste-revendeur, qui n'avait (bizarrement?) pas la facture de ce changement d'embrayage, semblait moins sûr de lui. le carnet d'entretien de la voiture ne signale que les deux premières visites, rien de plus, en encore moins précédent notre achat.

nous avons tenté de trouver un arrangement, mais rien n'a pu nous être proposé.

je voulais savoir quels recours nous pouvons avoir, si nous pouvons en espérer un.

merci beaucoup de votre aide

cordialement.

Par **janus2fr**, le **21/08/2013** à **08:34**

Bonjour,

Si je comprends bien, le garagiste vous a juste dit que l'embrayage avait été changé. Il va donc être difficile de prouver qu'il vous l'a dit s'il n'y a pas d'écrit.

Car sinon, un embrayage a changer à plus de 170000km ne peut pas passer en vice caché.

Par **mmeMoi**, le **21/08/2013** à **10:37**

merci de votre réponse!